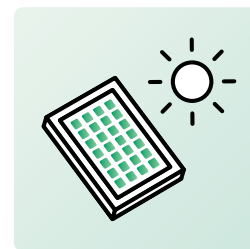


## ÉNERGIES

# Rentabilité d'une installation solaire photovoltaïque, batteries et Plug & Play



Mise à jour en juillet 2026

À Bruxelles, les installations photovoltaïques restent rentables financièrement grâce aux certificats verts et aux règles de tarification pour les personnes qui produisent leur propre électricité.

## Les incitants financiers

### Les certificats verts (CV)

À Bruxelles, le mécanisme des certificats verts est encore d'application. C'est une aide financière accordée par BRUGEL qui est basée sur l'électricité **produite** par vos panneaux solaires.

Votre production d'énergie verte vous donne droit à des certificats verts **pendant 10 ans**. Ces certificats peuvent être revendus à un acteur reconnu, par exemple, votre fournisseur d'énergie ou Elia.

### Taux d'octroi des CV (1<sup>er</sup> avril 2026)

P\* ≤ 5 kWc : **2,055 CV/MWh**P\* 5-36 kWc : **1,739 CV/MWh**

\*P = Puissance installée

#### Remarques :

- Une fois votre installation certifiée par BRUGEL, le taux d'octroi reste fixe pendant 10 ans à compter de la date du contrôle RGIE ;
- Le taux d'octroi des CV évolue avec le temps, il est susceptible de changer à Bruxelles pour les futures installations ;
- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une installation de maximum 5 kWc, l'installateur devra être certifié [REScert](#) et fournir un certificat SER.

Plus d'infos sur la certification de l'installation et sur le mécanisme des certificats verts :  
[BRUGEL.brussels](#)





## Tarification de l'électricité pour les prosumers bruxellois

### Production d'électricité

À Bruxelles, le principe de compensation (compteur qui tourne à l'envers) est aboli depuis 2021.

Tous les prosumers bruxellois doivent avoir un compteur bidirectionnel qui permet de distinguer et de quantifier l'électricité qui est prise sur le réseau et celle qui y est injectée. Les ménages bruxellois payent l'entièreté du coût d'un kWh lorsque celui-ci est prélevé du réseau. Avec ce système de tarification en Région bruxelloise, les producteurs d'électricité n'utilisent pas le réseau de distribution comme une batterie, et donc, aucune taxe prosumer n'y est appliquée.

Il est dès lors plus intéressant de consommer immédiatement et gratuitement l'électricité produite par les panneaux et d'utiliser le moins possible l'électricité provenant du réseau afin de minimiser le coût de la facture d'électricité.


Lorsque le soleil brille, vos panneaux solaires photovoltaïques produisent de l'électricité. C'est le meilleur moment pour la consommer. Cette électricité est gratuite, propre, renouvelable et produite directement chez vous.

### Revente d'électricité

Depuis la fin de la compensation, les fournisseurs d'énergie à Bruxelles ont l'obligation de racheter le surplus d'électricité injectée sur le réseau sans y appliquer de tarifs réseaux et de taxes. Ce prix d'achat varie en fonction de l'évolution du marché et de la stratégie des fournisseurs.

Les ménages ne seront pas soumis aux obligations TVA pour vendre l'excédent de leur production s'ils ne sont pas assujettis à la TVA et si les installations sont d'une puissance inférieure ou égale à 10 kW. Généralement, pour les producteurs, le décompte d'électricité revendue se fait automatiquement sur la facture d'énergie.

Pour plus d'informations, contactez votre fournisseur d'énergie ou consultez son site web.

Vous pouvez aussi revendre et partager votre surplus de production à une ou plusieurs personnes installées en Région bruxelloise. Pour en savoir plus, consultez notre fiche info [Panneaux solaires photovoltaïques - Les communautés d'énergie disponibles en Région de Bruxelles-Capitale](#)  disponible sur notre site web.



Énergies

**Les communautés d'énergies avec des panneaux solaires photovoltaïques en Région de Bruxelles-Capitale**





## Augmenter l'autoconsommation

Afin de profiter au maximum de sa production solaire, il est judicieux de booster son autoconsommation. Pour cela, il est conseillé d'utiliser ses électroménagers en journée et de lancer ceux-ci de façon différée pour lisser les besoins sur toute la période d'ensoleillement. Il peut aussi être pertinent de placer un minuteur sur les producteurs d'eau chaude, type ballon électrique dans la salle de bain ou boiler sous l'évier, afin de chauffer l'eau en journée plutôt qu'en continu 24h/24.

Pour en savoir plus, découvrez notre brochure [Panneaux solaires photovoltaïques](#) disponible sur notre site web et notre podcast [Les panneaux solaires PV, batteries et installations Plug & Play](#) disponible sur notre chaîne YouTube.



Énergies

**Installer des panneaux solaires photovoltaïques**



Installer des panneaux solaires photovoltaïques est à la fois bon pour l'environnement et pour votre portefeuille.

De plus, cela améliore votre certificat PEB : votre bâtiment produit une partie de ses besoins énergétiques, ce qui réduit les consommations théoriques prises en compte.

## Les batteries couplées à une installation de panneaux solaires photovoltaïques

Une batterie est un système permettant de stocker l'électricité produite par les panneaux solaires photovoltaïques qui n'est pas utilisée immédiatement afin de l'utiliser plus tard. L'électricité produite peut alors être utilisée lors de périodes non ensoleillées comme par temps nuageux, le soir ou la nuit.

Grâce au stockage d'électricité, les prosumers ont la possibilité d'augmenter leur part d'autoconsommation et donc d'autosuffisance. Si on compare une installation de panneaux solaires photovoltaïques sans batterie à une installation avec batterie, la part d'autosuffisance peut passer de  $\pm$  30-35 % sans batterie à 60-70 % avec batterie.

Le prix des batteries domestiques est encore élevé, il varie de 1 500 à 8 000 € pour des modèles de 3 à 15 kWh. Ce prix dépend évidemment de la marque, du type de batterie et de la capacité de stockage de celle-ci.

La rentabilité de l'investissement dans une batterie domestique dépend du prix d'achat, de la capacité de stockage, de sa durée de vie, de son rendement et de la part d'autoconsommation du ménage. Dans des conditions standards, une batterie est rentable en 7-9 ans.

Il est important de noter que l'investissement dans une batterie domestique couplée à une installation de panneaux solaires photovoltaïques ne permet pas d'être indépendant du réseau électrique.



Une batterie est efficace pour stocker de l'électricité produite la journée pour l'utiliser la nuit mais ne permet pas un stockage intersaisonnier. La production solaire durant les mois les plus sombres ne permet généralement pas de répondre aux besoins du ménage durant la journée, et donc, les possibilités de stockage pour la nuit seront minimales et insuffisantes.

A contrario, l'été, avec une période d'ensoleillement plus longue, la batterie sera vite chargée. Si celle-ci stocke trop d'énergie, elle n'aura pas le temps de se décharger la nuit.

Ce sont donc les premiers kWh de stockage qui seront les plus utiles et les plus rentables. Une batterie est généralement suffisante lorsque sa capacité est comprise entre 0,01 % et 0,02 % des besoins annuels. Au delà, la part d'autoconsommation n'augmentera que très faiblement.

Les points d'attention avant l'achat d'une batterie :

- Le prix reste élevé et il n'existe pas d'aide financière à l'achat ;
- Les pertes (quantité d'énergie stockée - quantité d'énergie restituée) sont élevées ( $\pm 25\%$ ) ;
- La capacité de stockage est limitée en quantité et dans le temps (pas de stockage intersaisonnier) ;
- Les impacts écologiques sont nombreux (matériaux rares, transport, recyclage) : l'énergie grise nécessaire à sa fabrication est rarement rentabilisée sur la durée de vie de la batterie.

Conclusion : le temps de retour en investissement est relativement long et souvent sous-estimé. Une batterie stocke de l'électricité ; elle n'en produit pas. Les impacts environnementaux sont donc relativement importants.

## Les installations Plug & Play

Depuis avril 2025, il est possible de placer des installations Plug & Play : panneau solaire et/ou batterie. Une installation Plug & Play se raccorde directement sur une prise électrique. Ces systèmes sont très simples à installer et ne nécessitent pas l'intervention d'un professionnel.

Avant d'investir dans ces systèmes, nous vous conseillons de vérifier plusieurs choses :

- Mon installation électrique est-elle conforme ?
- Le matériel est-il homologué pour la Belgique ? Vérifiez sur [Synergrid - Homologation du Plug & Play](#) 
- Dois-je demander un permis d'urbanisme ? Voir avec le service Urbanisme de votre commune.
- Dois-je demander l'accord de la copropriété ? Vérifiez dans l'acte de base ou le règlement d'ordre intérieur de la copropriété.
- Suis-je capable d'installer solidement mon installation et éviter les risques de chutes ?
- L'endroit que je choisis est-il adapté et sans ombrage pour placer mes capteurs solaires ?

Le coût d'une installation Plug & Play est réduit car la production sera assez faible, généralement limitée à 2 panneaux photovoltaïques. Notez que vous ne pourrez pas recevoir de certificats verts pour ce type d'installation.

Après installation, vous devrez obligatoirement déclarer votre système sur le site de Sibelga :

- Déclaration installation Photovoltaïque : [Sibelga - Déclaration de panneaux solaires / cogen](#) 
- Déclaration batterie : [Sibelga - Batteries domestiques](#) 

Comme pour une installation fixe, votre compteur électrique devra être remplacé par un compteur bidirectionnel. Sibelga s'occupe gratuitement de l'installation.

Contrairement aux installations photovoltaïques fixes qui sont prises en compte positivement dans le certificat PEB, les installations Plug & Play ne sont pas du tout prises en considération et n'auront aucun impact sur le résultat du certificat PEB.

## EXEMPLE D'ANALYSE FINANCIÈRE POUR UNE INSTALLATION AVEC OU SANS BATTERIE

Calcul approximatif de retour sur investissement pour une installation photovoltaïque classique (non Plug & Play) sur une toiture plate ou inclinée, installée par un ménage bruxellois :

- Toiture en bon état et isolée
- Consommation électrique du ménage : 3 000 kWh/an
- Contrat d'électricité : tarif consommation = 0,35 €/kWh (monohoraire) et tarif injection = 0,03 €/kWh
- Vérification de l'orientation du toit sur [www.cartesolaire.brussels](http://www.cartesolaire.brussels) 

### Simulation et calcul approximatif d'installation de panneaux

Pour une installation de 10 panneaux, soit environ 5 kWc, placée en 2026 avec un taux d'octroi de 2,055 CV/MWh, la production approximative sera d'environ 4 500 kWh/an = 4,5 MWh/an.

Il y a 3 avantages financiers qui se cumulent :

#### 1. Les certificats verts

$4,5 \text{ MWh/an} \times 2,055 \text{ CV/MWh} = 9,2 \text{ CV/an}$  au prix garanti de 65 €/CV = **598 €/an**

#### 2. L'autoconsommation qui représente généralement 1/3 des besoins

$1\,000 \text{ kWh} \times 0,35 \text{ €/kWh} = 350 \text{ €/an}$

#### 3. La revente du surplus de production

$4\,500 \text{ kWh produits} - 1\,000 \text{ kWh consommés} = 3\,500 \text{ kWh}$

$3\,500 \text{ kWh} \times 0,03 \text{ €/kWh} = 105 \text{ €/an}$

Votre installation photovoltaïque vous fera gagner/économiser  $598 + 350 + 105 = 1\,053 \text{ €/an}$

Si votre installation de 10 panneaux vous a coûté 7 000 €, il vous faudra  $7\,000 \text{ €} / 1\,053 \text{ €/an} = 6,6 \text{ ans}$  pour la rentabiliser. Ce temps peut encore être raccourci si vous revendez plus cher les certificats verts et/ou le surplus de production.

### Simulation et calcul approximatif d'une batterie

Dans cet exemple, une batterie bien dimensionnée (3 à 6 kWh) permet en général de doubler son autoconsommation. Celle-ci passe de 1 000 kWh à 2 000 kWh. Le gain financier lié à cette batterie est de :

$1\,000 \text{ kWh d'énergie produite et autoconsommée en plus} = 1\,000 \text{ kWh} \times 0,35 \text{ €/kWh} = 350 \text{ €/an}$

- 25 % de perte pour 1 000 kWh sortis de la batterie =  $250 \text{ kWh} \times 0,03 \text{ €/kWh} = 7,5 \text{ €}$
- 1 000 kWh qui ne sont pas revendus =  $1\,000 \text{ kWh} \times 0,03 \text{ €/kWh} = 30 \text{ €}$

Soit une économie annuelle de  $350 \text{ €} - 7,5 \text{ €} - 30 \text{ €} = 312,5 \text{ €}$

## Comment nous contacter ?



#### Point info

Place Quetelet 7  
1210 Bruxelles



#### Téléphone

1810  
ou 02 219 40 60



#### En ligne

via le formulaire de contact  
[www.homegrade.brussels](http://www.homegrade.brussels)